

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1723

18 juillet 2013

### SOMMAIRE

Abelia Consult S.A. ....	82678	Happy Pizza S.A. ....	82660
Adplorer AG ....	82671	HAProxy S.à r.l. ....	82695
AGA Engineering Consult S.à r.l. ....	82680	Immobelge ....	82701
AMO Holding 17 S.A. ....	82681	James Invest S.à r.l. ....	82665
AMO Holding 17 S.à r.l. ....	82681	James Lux S.à r.l. ....	82665
AMO Holding 18 S.A. ....	82688	Jeffa Holding S.A. SPF ....	82667
AMO Holding 18 S.A. ....	82688	JP Commercial XV S.à r.l. ....	82668
AMO Holding 18 S.à r.l. ....	82688	J.P. Morgan Capital Real Estate S.à r.l. ...	82665
AMO Holding 18 S.à r.l. ....	82688	J.P. Morgan Real Estate Holdings S.à r.l. .....	82666
Athena Apparel Management S.à r.l. ....	82659	J.T.S. Holding S.A. ....	82665
Athena Apparel Management S.à r.l. & Partners S.C.A. ....	82659	KAHE Design et Décoration S.A. ....	82665
Bache Global Series ....	82658	Kalifi ....	82666
Bear Stearns International Funding II S.à r.l. ....	82667	Kalifi ....	82666
Bear Stearns International Funding I S.à r.l. .....	82658	Kirano S.A. ....	82664
Beim Vic Sàrl ....	82661	KL-Tronic S.A. ....	82666
Bel Air EC ....	82661	Kolya Finance S.à r.l. ....	82695
Bencorp S.A. ....	82661	La Cantina Del Gusto SA ....	82664
Blicon S.A. ....	82659	Langenfeld S.à r.l. ....	82668
Boffroinne S.A. ....	82662	Lanvi S.à r.l. ....	82667
Brasco Holding ....	82662	La Perle Fine Sàrl ....	82664
Büro Tec ....	82663	LB Dame S.à r.l. & Partners S.C.A. ....	82667
Cabot Holdings S.à r.l. ....	82663	Le Vin Quotidien ....	82658
Ceranco Equity S.C.S. ....	82663	L.H. Europe ....	82664
Concorde Industrie Trading S.A. ....	82678	L.H. Europe ....	82666
DB Global Consulting Sàrl ....	82658	Lombard Odier Funds (Europe) S.A. ....	82663
FleegeElteren an hir Kanner Lëtzebuerg .....	82669	LSF6 European Debt Accumulation S.à r.l. .....	82668
Froid Climatisation Cuisine Lux s.à r.l. ...	82675	L.T.T. Holding S.A. ....	82664
Gedrosia Holding S.A. ....	82704	Lucien Heinz S.à r.l. ....	82668
G.I.S.H. ....	82662	Nospelt Servinvest SA ....	82660
Happy Landing S.A. ....	82660	Shepton Consultadoria e Serviços S.A. ...	82661
Happy Landing S.A. ....	82660	SWIP & CWI Luxembourg (No. 1) Mana- gement Company S.à r.l. ....	82662
Happy Natural Foods S.A. ....	82659	TAG Nordimmobilien S.à r.l. ....	82662
		Thermos Lux S.à r.l. ....	82669

**Bache Global Series, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 129.297.

Von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied tritt auf eigenen Wunsch mit Wirkung zum 21. Dezember 2012 zurück:  
Leonardo Gatto Roissard, Berufsanschrift: 4, Rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg

Von seinem Mandat als Geschäftsführer tritt auf eigenen Wunsch mit Wirkung zum 21. Dezember 2012 zurück:  
Andreas Schmidt von Rhein, Berufsanschrift: 4, Rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013072462/13.

(130089605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Bear Stearns International Funding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.042.629.006,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 122.102.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juin 2013.

Marie ROUVIERE

*Secrétaire Générale par Intérim*

Référence de publication: 2013072467/12.

(130089976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**DB Global Consulting Sàrl, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5823 Fentange, 52, Op der Sterz.  
R.C.S. Luxembourg B 177.661.

**OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE**

Je soussigne Diane BREDIMUS, Directeur de la société DB Global Consulting LTD immatriculée à Londres (Limited Company "société à responsabilité limitée" enregistrée au registre Companies House au N°: 8555095) souhaite créer la succursale DB Global Consulting SARL à 52 Rue - Op der Sterz, L-5823 Fentange.

Cette succursale aura pour objet psychologie, commerce et autres services. La date de démarrage de l'activité est prévue pour le 04/06/2013.

Le représentant de la succursale au Grand-Duché de Luxembourg sera Madame Diane BREDIMUS. Elle a le pouvoir de signature et tous les pouvoirs au sein de la succursale et vis à vis des tiers.

Diane BREDIMUS

*Directeur*

Référence de publication: 2013072581/17.

(130089580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Le Vin Quotidien, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 31, rue de Macher.  
R.C.S. Luxembourg B 109.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juin 2013.

*Pour compte de Le Vin Quotidien*

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013072830/12.

(130089704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Athena Appareil Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.364.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013072406/13.

(130089619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Athena Appareil Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.489.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013072407/13.

(130089620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Blicon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BLICON S.A.

Référence de publication: 2013072477/11.

(130089283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Happy Natural Foods S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7245 Walferdange, 2, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 73.889.

*Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Walferdange, le 24/04/2013*

1) L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de Monsieur Bernardino Moura Carlos comme administrateur avec effet au 31.05.2013.

2) L'assemblée générale extraordinaire nomme nouveau administrateur, Monsieur Collin Jean-Paul, né le 28 novembre 1960 à Grand han (Belgique), domicilié professionnellement à L-7245 Walferdange 2 rue du Pont, à partir du 01.06.2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Walferdange, le 24 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2013072746/17.

(130089379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Happy Pizza S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7245 Walferdange, 2, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 65.187.

—  
*Extrait des décisions prises de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Walferdange, le 24/04/2013*

1) L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de Monsieur Bernardino Moura Carlos comme administrateur et administrateur-délégué avec effet au 31.05.2013.

2) L'assemblée générale extraordinaire nomme nouveau administrateur et administrateur-délégué Monsieur Collin Jean-Paul, né le 28 novembre 1960 à Grandhan (Belgique), domicilié professionnellement à L-7245 Walferdange 2 rue du Pont, à partir du 01.06.2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Walferdange, le 24 avril 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Référence de publication: 2013072747/17.

(130089695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Nospelt Servinvest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 81.373.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 29 mai 2013 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de la société CODEJA S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

- Décision a été prise de nommer la société EP International S.A., avec siège social au 20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (RCS n°B.130232), à la fonction de commissaire aux comptes de la société et cela avec effet immédiat.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013072952/17.

(130090009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Happy Landing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 66.530.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013072745/10.

(130089789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Happy Landing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 66.530.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013072744/10.

(130089788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Beim Vic Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3509 Dudelange, 47, place de l'Hôtel de Ville.  
R.C.S. Luxembourg B 166.073.

Suite à des cessions de parts intervenues sous seing privée en date du 1<sup>er</sup> juin 2013, le capital de la société BEIM VIC SARL, est dès à présent souscrit comme suit:

Madame MARTINS PEREIRA Sandra Cristina, née à Barcelos (P), le 26 décembre 1983, demeurant  
à L - 3440 Dudelange, 68, Avenue Grande Duchesse Charlotte . . . . . 100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013072470/12.

(130090092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Bel Air EC, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 166.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Bel Air EC*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013072471/11.

(130090283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Bencorp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 85.466.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013072472/14.

(130090160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Shepton Consultadoria e Serviços S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 165.893.

L'assemblée générale annuelle du 31 mai 2013 a ratifié la décision prise par le Conseil d'administration par voie circulaire de coopter Monsieur Yves BIEWER au poste d'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Olivier LE-CLIPTEUR démissionnaire.

Le mandat de l'administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 04-06-2013.

*Pour: SHEPTON CONSULTADORIA E SERVIÇOS S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013073070/17.

(130090049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Boffroinne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 101.415.

La version abrégée du bilan au 31 décembre 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013072478/11.

(130089424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Brasco Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 22.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Référence de publication: 2013072482/12.

(130089801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**G.I.S.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-3462 Dudelange, 3, rue Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 137.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 04 juin 2013.

Référence de publication: 2013072691/10.

(130089285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**TAG Nordimmobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 128.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 juin 2013.

Référence de publication: 2013073112/10.

(130089498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**SWIP & CWI Luxembourg (No. 1) Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 160.067.

Les statuts coordonnés au 28 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013073098/11.

(130089995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Büro Tec, Société Anonyme.**

Siège social: L-5695 Emerange, 15, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 75.003.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 16 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 juin 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013072488/13.

(130089312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Ceranco Equity S.C.S., Société en Commandite simple.**

R.C.S. Luxembourg B 137.408.

Gemäß Kündigung von 29. januar 2013 ist der Sitz des Gesellschaft Ceranco Equity S.C.S, eigetragen unter der Nummer RCS Luxembourg B 137 408, zum 1. März 2013 von der Domizilagentin Maitre Helene Müller Schwiering, 9, Place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg gekündigt worden.

Den 4. juni 2013

Dr. Helene Müller Schwiering

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2013072492/12.

(130089571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Cabot Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 18.566,48.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.902.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Référence de publication: 2013072490/11.

(130089738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Lombard Odier Funds (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.886.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 mai 2013*

En date du 30 mai 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Yves Bersier, Monsieur Mark Edmonds, Madame Francine Keiser, Monsieur Alexandre Meyer et Monsieur Patrick Zurstrassen en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014;

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative en qualité de réviseur d'entreprises agréé pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale de 2014.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Alexandre Meyer

Président du Conseil d'Administration de Lombard Odier Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2013072836/18.

(130089461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**La Cantina Del Gusto SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3212 Bettembourg, 3, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 132.186.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013072823/10.

(130089742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**La Perle Fine Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 51, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.854.

Les comptes annuels au 10 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013072825/10.

(130089641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**L.H. Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-7411 Ansembourg, 10, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 25.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013072820/10.

(130089812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**Kirano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 125.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2013072817/13.

(130090044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**L.T.T. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.920.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013072822/11.

(130090276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.



**J.P. Morgan Capital Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 194.900,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2013.

Certifié conforme

*Pour le conseil de gérance*

Marie ROUVIERE

*Secrétaire Générale par Intérim*

Référence de publication: 2013072793/14.

(130089833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**J.T.S. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 38.488.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013072798/10.

(130089939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**James Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013072799/10.

(130089803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**James Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013072800/10.

(130089802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**KAHE Design et Décoration S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuenger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 145.099.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013072812/10.

(130089887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**J.P. Morgan Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 125.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2013.

Certifié conforme

*Pour le conseil de gérance*

Marie ROUVIERE

*Secrétaire Générale par Intérim*

Référence de publication: 2013072796/14.

(130089827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Kalifi, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 67.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013072813/10.

(130089525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Kalifi, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 67.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013072814/10.

(130089541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**KL-Tronic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 39, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 140.822.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013072818/10.

(130089722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**L.H. Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-7411 Ansembourg, 10, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 25.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013072821/10.

(130090126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**LB Dame S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 129.108.

—  
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L130048952 en date du 26 mars 2013.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LB Dame S.à r.l. & Partners SCA*

Intertrust (Luxembourg) SA

Référence de publication: 2013072843/15.

(130089318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Jeffa Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 65.791.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 mai 2013 que, Monsieur Jérôme Domange, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Madame Sandra Bortolus, démissionnaire.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Pour extrait conforme

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2013072807/14.

(130089964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**LANVI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 117.157.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 février 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013072829/13.

(130089613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Bear Stearns International Funding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 217.022,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 122.103.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juin 2012.

Marie ROUVIERE

*Secrétaire Générale par Intérim*

Référence de publication: 2013072468/12.

(130090112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**Langenfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 128.604.

Il a été porté à la connaissance de la Société que son actionnaire unique, CS German Retail N°1 S.à r.l., immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand Duché de Luxembourg sous le numéro RCS B 128614, a changé de siège et est aujourd'hui établi à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Il a été également porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072827/14.

(130089751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**Lucien Heinz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9744 Deiffelt, Maison 23.  
R.C.S. Luxembourg B 106.536.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 30 avril 2013*

Il est porté à la connaissance des tiers le transfert de siège de la société Lucien HEINZ S.à r.l. vers l'adresse suivante:  
Maison 23

L-9744 DEIFFELT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013072854/13.

(130089975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**LSF6 European Debt Accumulation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 142.936.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013072852/11.

(130089519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**JP Commercial XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 166.862.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 09 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 793 du 26 mars 2012.

Les comptes annuels du 09 février 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JP Commercial XV S.à r.l.

Par procuration

Diane Wolf

Référence de publication: 2013072808/16.

(130089549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**Thermos Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.315.

En date du 29 mai 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Kathryn O' SULLIVAN de son mandat de gérant de la Société avec effet au 17 mai 2013.

- de nommer Monsieur Duncan SMITH, né le 21 November 1963 à Lewes, Royaume-Uni, ayant l'adresse professionnelle suivante: Parc d'Activités Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gestion de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Richard PEREIRA,
- Monsieur Malcolm WILSON,
- Monsieur Duncan SMITH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Juin 2013.

Thermos Lux Sàr.l.

Malcolm Wilson

Administrateur

Référence de publication: 2013072228/23.

(130089042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2013.

---

**FLEK Lëtzebuerg, FleegeElteren an hir Kanner Lëtzebuerg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9353 Bettendorf, 5, Hannert dem Schlass.

R.C.S. Luxembourg F 5.865.

**Constitution - Dénomination - Siège - But**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association sans but lucratif porte la dénomination "FleegeElteren an hir Kanner Lëtzebuerg" abrégée "FLEK Lëtzebuerg".

**Art. 2.** Le siège social de l'association est établi à Bettendorf. Il pourra être transféré en toute autre lieu par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 3.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'association a pour objet:

- De représenter les intérêts des familles d'accueil, ainsi que ceux des enfants placés chez eux;
- De mettre en oeuvre des actions d'informations auprès du grand public;
- De favoriser le dialogue permanent entre les différentes associations, ministères, assistants sociaux et autres;
- De transmettre aux autorités les suggestions des parents d'accueil et de promouvoir les intérêts des enfants placés;
- D'encourager les contacts et les échanges entre les familles d'accueil, les enfants et les services concernés;

**Art. 5.** L'association est neutre au point de vue politique, idéologique et confessionnel.

**Composition - Admission - Exclusion - Cotisation**

**Art. 6.** L'association se compose de membres actifs et de membres d'honneur

- peuvent être membres actifs les tuteurs ayant à charge un ou plusieurs enfants d'accueil et toute autre personne intéressée. Le nombre de membres actifs ne peut être inférieur à trois;
- peuvent être nommés membres donateurs les personnes soutenant l'association ou promouvant ses buts. Les membres donateurs jouissent, à l'exception du droit de vote, des mêmes droits que les membres actifs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration de l'association statuera sur toute demande d'admission

**Art. 8.** Les membres payent la cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale ordinaire sur proposition du conseil d'administration. Le montant maximum de la cotisation ne peut dépasser la somme de 50 € (cinquante euros).

**Art. 9.** L'exclusion d'une personne pour raison grave pourra être proposée par le conseil d'administration à l'assemblée générale qui en décidera à la majorité des deux tiers des voix après avoir entendu l'intéressé en questions dans ses explications.

**Art. 10.** Tout membre de l'association peut à tout moment démissionner moyennant notification écrite au conseil d'administration. Quiconque ne paie pas sa cotisation endéans 12 mois sera considéré comme démissionnaire.

**Art. 11.** L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social.

### Le conseil d'administration

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de quinze membres au plus. Les membres sont élus parmi les membres actifs par l'assemblée générale à la majorité simple des voix. Leur mandat a une durée de deux ans. Les membres sortants sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration élit en son sein à la simple majorité des voix un président, un secrétaire et un trésorier.

**Art. 14.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que c'est nécessaire et au moins une fois par trimestre. Il est convoqué par son secrétaire sur la demande du président ou d'un tiers de ses membres.

Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents. En cas d'absence du président, celui-ci est remplacé par le membre le plus âgé présent.

Il sera tenu un registre de rapports du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est décisive.

Le membre du conseil d'administration qui est absent à plus de trois réunions consécutives sans excuse, sera considéré comme démissionnaire.

**Art. 15.** Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la présente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même à un tiers qui adhère aux buts de l'association.

Sauf décision contraire, le président représente le conseil d'administration.

Le président signe, conjointement avec le secrétaire ou le trésorier toutes les pièces qui engagent la responsabilité de l'association.

Le conseil d'administration gère les finances de l'association et en dispose à charge d'en rendre compte annuellement à l'assemblée générale.

**Art. 16.** Les droits, obligations, pouvoirs ainsi que la responsabilité des membres du conseil d'administration, sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi du 21.04.1928 régissant les associations sans but lucratif.

**Art. 17.** Les fonctions des membres du conseil d'administration sont honorifiques.

### Assemblée générale

**Art. 18.** Le conseil d'administration convoquera une fois par année tous les membres réunis en assemblée générale ordinaire.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que la date et le lieu sont établis par le conseil d'administration. Toute convocation à l'assemblée générale, comprenant nécessairement l'ordre du jour, est portée à la connaissance des membres au moins quatorze jours avant la date fixée par courrier simple.

Le président ou son remplaçant assume la direction de l'assemblée générale. Des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour sur proposition du président ou du conseil d'administration.

Tout membre actif a droit au vote et peut se faire représenter par un autre membre actif, porteur de sa procuration écrite. Le nombre de mandats pouvant être détenus par une même personne est limité à un.

**Art. 19.** Il est rendu compte à l'assemblée générale des activités de l'association au cours de l'exercice écoulé et de la situation financière. L'assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé et le projet de budget du prochain exercice.

**Art. 20.** Tous les membres actifs ont un droit de vote égal et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf en cas où il est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

**Art. 21.** Toute réunion de l'assemblée générale fait l'objet d'un procès-verbal portant la signature du président et du secrétaire ou de leurs remplaçants.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance des résolutions de toute assemblée générale au siège de l'association.

**Art. 22.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée sur initiative du conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des membres actifs en fait la demande.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire ainsi que la date et le lieu de la réunion sont établis par le conseil d'administration ou par un cinquième des membres actifs dont il est question ci-devant. Toute convocation à l'assemblée générale extraordinaire, comprenant nécessairement l'ordre du jour, est portée à la connaissance des membres au moins quatorze jours avant la date fixée par lettre simple.

Le président ou son remplaçant assume la direction de l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 23.** L'assemblée générale appelée à se prononcer sur une modification des statuts prendra ses décisions conformément à la loi du 21.04.1928 sur les associations sans but lucratif.

### **Ressources - Voies et Moyens - Dissolution et Liquidation**

**Art. 24.** Les ressources de l'association se composent des cotisations des membres actifs, des dons en espèces ou en nature, de subventions d'organismes publics ou privés et de toute autre provenance légale.

Les ressources peuvent en outre résulter d'activités culturelles ou artistiques et d'autres manifestations publiques ou privées auxquelles l'association participe ou qu'elle organise. Les moyens financiers de l'association sont utilisés aux fins définies à l'article 4.

**Art. 25.** Le trésorier encaisse les créances de l'association et en donne quittance. Il tient la comptabilité et acquitte les sommes dues par l'association.

Il établit pour chaque exercice le compte des recettes et dépenses, lequel est soumis à un conseil de surveillance (réviseurs de caisse). Sur le rapport qui lui en est fait par le conseil de surveillance, l'assemblée générale statue sur l'approbation des comptes et donne le cas échéant décharge au trésorier et au conseil d'administration.

Les membres du conseil de surveillance, au nombre de deux, sont élus par l'assemblée générale des membres à la majorité simple des voix émises. Leur mandat a une durée d'un an. En cas d'empêchement d'un membre du conseil de surveillance, il est pourvu à son remplacement par le conseil d'administration.

**Art. 26.** L'année sociale commence le 01. Janvier pour se terminer le 31. Décembre.

**Art. 27.** La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par les articles 18 et 25 de la loi du 21.04.1928. En cas de dissolution volontaire de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable sera affecté à SOS Kannerduerf Miersch. L'assemblée générale y statuera à la majorité des voix.

### **Dispositions Générales**

**Art. 28.** Pour le cas non prévu par les présents statuts, les membres se réfèrent aux dispositions de la loi du 21.04.1928 sur les associations sans but lucratif.

L'assemblée générale constituante, réunie en assemblée extraordinaire, à laquelle tous les membres se reconnaissent dûment convoqués, à l'unanimité, a pris les résolutions suivants:

- le nombre des administrateurs est fixé à quinze au plus
- sont élus membres du conseil d'administration

Signatures.

Référence de publication: 2013072368/115.

(130088788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2013.

### **Adplorer AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 177.665.

### **STATUTEN**

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am siebzehnten Mai.

Vor uns Notar Jean-Paul MEYERS mit Amtssitz zu Rambruch, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft D.A.L. Holding S.A. SPF, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 17.995, mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitburg,

hier vertreten durch Herrn Gernot Kos, expert-comptable, geboren am 23. Januar 1970 in Eisenstadt (A), beruflich wohnhaft in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, in seiner Eigenschaft als allein zeichnungsberechtigter „administrateur-délégué“.

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.



## **Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**

**Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „Adplorer AG“ gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters kann der Gesellschaftssitz innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung oder des alleinigen Aktionärs an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck, Vermarktung von Lizenzen und Patenten und damit verbundene Dienstleistungen.

Die Gesellschaft hat weiterhin zum Zweck alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten und Lizenzen zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

**Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt 31.000 € (einunddreißig tausend Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Aktien mit einem Nominalwert von je 310 € (dreihundertzehn Euro).

Die Aktien lauten auf den Namen (Namensaktien) oder den Inhaber (Inhaberaktien), nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das genehmigte und das gezeichnete Gesellschaftskapital können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Der Verwaltungsrat ist im Besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist außerdem ermächtigt Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberoobligationen oder in anderer Form, unter welcher

Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Maßgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des oben genannten genehmigten Kapitals sowie in Übereinstimmung mit



den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe.

Ein Register bezüglich der auf den Namen laufenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt.

### Verwaltung - Überwachung

**Art. 6.** Wenn und solange ein Aktionär alle Aktien besitzt, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet wurde, der kein Aktionär sein muss, welcher von dem alleinigen Aktionär für eine Dauer ernannt wird, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, und der von dem alleinigen Aktionär jederzeit abberufen werden kann.

Wenn und solange zwei oder mehrere Aktionäre alle Aktien besitzen, wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den Tagungsordnungspunkten per Brief, Faksimile, Video- oder Telefonkonferenz in der vom Gesetz vorgesehen Form abgeben.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** Der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat hat die weitest gehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz vom 10. August 1915 und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

**Art. 11.** Der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat kann Dritten oder seinen Mitgliedern, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die Einzelunterschrift des einzigen Verwalters oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift eines Verwalters des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

**Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von dem alleinigen Aktionär oder von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von dem alleinigen Aktionär oder von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann sechs Jahre nicht überschreiten jedoch danach erneuert werden.

### Generalversammlung

**Art. 14.** Wenn und solange ein Aktionär alle Aktien besitzt, hat dieser alle Befugnisse der Generalversammlung und fasst seine Beschlüsse schriftlich.

Im Falle einer Vielzahl von Aktionären, vertritt die Generalversammlung alle Aktionäre. Sie hat die weitest gehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am letzten Freitag im Monat Juni um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

**Art. 16.** Der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat oder der(die) Kommissar(e) können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 17.** Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Die Gesellschaft wird nur einen Inhaber pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

### **Geschäftsjahr - Gewinnverteilung**

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Der einzige Verwalter oder Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht vor.

**Art. 19.** Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

### **Auflösung - Liquidation**

**Art. 20.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

### **Allgemeine Bestimmung**

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2014 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste(n) Kommissar(e) werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

#### *Kapitalzeichnung*

Die 100 (einhundert) Aktien wurden durch den alleinigen Aktionär:

D.A.L. HOLDING S.A., SPF eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 17.995, mit Sitz in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitburg,

vertreten durch Herrn Gernot Kos, geboren am 23. Januar 1970 in Eisenstadt (A), beruflich wohnhaft in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, gezeichnet.

Alle Aktien wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 31.000 (einunddreißig tausend Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie auf die späteren Änderungen erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise 1.100 EUR.

*Beschlüsse des Alleinigen Aktionärs*

Der vorgenannte alleinige Aktionär, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Zum Verwaltungsrat werden bis zur Generalversammlung, die über die Bilanz des Geschäftsjahres 2017 befindet, wird mit den in Artikel 12 der Satzungen festgesetzten Befugnissen ernannt:

1. Herr Gernot KOS, Buchhalter, geboren 23. Januar 1970 in Eisenstadt (Österreich), beruflich wohnhaft in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg
2. Herr Thierry HELLERS, Buchhalter, geboren 13. September 1968 in Luxemburg beruflich wohnhaft in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg
3. G.T. Fiduciaires S.A., R.C.S.L. B121820 mit Sitz in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg

*Zweiter Beschluss*

Zum Kommissar bis zur Generalversammlung, die über die Bilanz des Geschäftsjahres 2017 befindet, wird ernannt: G.T. Experts Comptables S.à r.l., R.C.S.L. B 121917 mit Sitz in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.

*Dritter Beschluss*

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz auf 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an der Komparent, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Kos, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 mai 2013. Relation: RED/2013/836. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

AUSFERTIGUNG GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE, Ausgestellt auf Normalpapier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 30. Mai 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013072390/202.

(130089829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**Froid Climatisation Cuisine Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Enseigne commerciale: F.C.C. Lux.

Siège social: L-3844 Schiffflange, Z.I. Letzebuerger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 177.622.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le trois mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Alain RISS, employé privé, né à Strasbourg (France) le 3 août 1966, demeurant à F-57525 Talange, 56, rue des Chênes.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

**Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, Objet siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la projection, la réalisation, la mise au point, le commerce, l'entretien et la réparation de systèmes de réfrigération, de récupération de chaleur et de production de chaleur.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra enfin procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "FROID CLIMATISATION CUISINE LUX s.à r.l.". Elle pourra exercer son activité commerciale sous l'enseigne «F.C.C. LUX».

**Art. 4.** Le siège social est établi à Schiffflange.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## **Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III. Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

## **Titre IV. Décisions et Assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou

consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

### **Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Alain RISS, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Alain RISS, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuerger Heck.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RISS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 14 mai 2013. Relation: CAP/2013/1680. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 21 mai 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013072369/131.

(130088593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2013.

**Concorde Industrie Trading S.A., Société Anonyme,  
(anc. Abelia Consult S.A.).**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 81.806.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ABELIA CONSULT S.A., avec siège social à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 81.806,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 20 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1026 du 17 novembre 2001.

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 742 du 16 avril 2011.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Katia ALLEK, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 4, rue du Fossé.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT ACTIONS (100) ACTIONS sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- €), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de la dénomination de la société en CONCORDE INDUSTRIE TRADING S.A.

Modification afférente de l'article premier (1) première phrase des statuts.

2) Modification de l'article deux (2) des statuts relatifs à l'objet social comme suit:

"La société a pour objet:

- l'activité de courtier, commissionnaire et agent d'affaires;
- l'import et l'export et le commerce divers,
- la prise et la gestion de participations;
- la vente et l'export de matériel électronique et multimédia ainsi que
- la prestation de gestion et conseil en stratégie de développement,
- les prestations de transport aérien et maritime, et l'affrètement.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

3) Modification de la deuxième phrase de l'article (6) des statuts comme suit:

"La société sera engagée par la signature individuelle d'un administrateur-délégué pour tout engagement inférieur ou égal à quinze mille euros (15.000,-€)"

La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs-délégués pour tout engagement supérieur à quinze mille euros (15.000,-€)

4) Révocation du commissaire aux comptes actuel

5) Nomination de Madame Nadine CARELLE en tant que nouveau commissaire aux comptes

- 6) Révocations des administrateurs actuellement en fonction
- 7) Nomination de nouveaux administrateurs
- 8) Révocation des administrateurs-délégués actuellement en fonction
- 9) Nomination de nouveaux administrateurs-délégués
- 10) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en CONCORDE INDUSTRIE TRADING S.A., de sorte que l'article premier (1<sup>er</sup>) première phrase des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. 1<sup>ère</sup> phrase.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de: CONCORDE INDUSTRIE TRADING S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article deux (2) des statuts relatifs à l'objet social comme suit:

"La société a pour objet

- l'activité de courtier, commissionnaire et agent d'affaires;
- l'import et l'export et le commerce divers,
- la prise et la gestion de participations;
- la vente et l'export de matériel électronique et multimédia;
- la prestation de gestion et conseil en stratégie de développement,
- les prestations de transport aérien et maritime, et l'affrètement.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article (6) des statuts comme suit:

La société sera engagée par la signature individuelle d'un administrateur-délégué pour tout engagement inférieur ou égal à quinze mille euros (15.000,-€)

La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs-délégués pour tout engagement supérieur à quinze mille euros (15.000,-€)

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes actuel. Décharge lui est accordée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

Madame Nadine CARELLE, expert-comptable, née à Dudelange, le 26 mai 1967, demeurant à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé,

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs actuellement en fonction. Décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leur mandat.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018:

Monsieur Sid Ahmed HATTAB, directeur commercial, né à Alger (Algérie) le 15 octobre 1968, demeurant à F-92110 Clichy, 15T, rue Fournier

Monsieur Khaled ATTIGUI, gérant de société, né à Alger (Algérie) le 16 septembre 1975, demeurant à F-93270 Sevran, 1, All. La Boétie

Monsieur Redha HATTAB, administrateur, né à Blida (Algérie) le 31 janvier 1970, demeurant à F-93150 Blanc - Mesnil, 75, avenue de la République



Réunion du conseil d'administration

1) Monsieur Redha HATTAB 2) Monsieur Sid Ahmed HATTAB, 3) Monsieur Khaled ATTIGUI, prénommés, ici représentés par Mademoiselle Katia ALLER, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) Les administrateurs-délégués actuellement en fonction sont révoqués. Décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leur mandat.

2) Monsieur Sid Ahmed HATTAB, Monsieur Khaled ATTIGUI, prénommés sont nommés nouveaux administrateurs-délégués.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Allek, Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 avril 2013. Relation: EAC/2013/5739. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013072409/118.

(130089380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**AGA Engineering Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.112.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le trois juin.

Par-devant, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Mademoiselle Mona GAILLAT, employée, née à Charleroi (Belgique) le 26 février 1988, demeurant à B-5620 Morville, 1<sup>e</sup>, allée des pinsons,

agissant en son nom personnel.

2) Mademoiselle Sarah GAILLAT, étudiante, née à Charleroi (Belgique) le 20 juin 1989, demeurant à B-6183 Trazegnies, 117, rue de Pont à Celles Trazegnies,

agissant en son nom personnel.

Lesquelles parties comparantes, (ci-après «Les associés»), ont requis le notaire instrumentant d'acter:

1.- que la société à responsabilité limitée AGA ENGINEERING CONSULT S. à r.l., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1029 du 17 mai 2011, RCS Luxembourg B numéro 159112 (la «Société»).

2.- que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS euros (12.500.- EUR), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

3.- Que les comparants en leur qualité d'associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société «AGA ENGINEERING CONSULT S.à r.l.» dont l'activité a cessé le 30 novembre 2012.

4.- Que les comparants sont propriétaires de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associés ils déclarent expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

5.- Que les comparants déclarent que les dettes connues ont été payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

7.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

8.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux associés comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.



Signé: GAILLAT M., GAILLAT S., MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04/06/2013. Relation: EAC/2013/7100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 juin 2013.

Référence de publication: 2013072422/44.

(130090122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**AMO Holding 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. AMO Holding 17 S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.801.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of the month of May.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the société anonyme "AMO Holding 17 S.A.", having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B135801 (hereinafter the "Company") and incorporated pursuant to a notarial deed on January 18, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 485 of February 26, 2008. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of February 22, 2013, which deed has been published in the Mémorial C, Register of Companies and Associations on May 15, 2013, number 1149,

namely:

"AM Global Holding Bis", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B103018, here represented by Mrs Ana Paula DA SILVA, Paralegal, professionally residing at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 29 May 2013,

said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing company and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration,

holding the total of one hundred (100) shares out of the hundred (100) shares issued, representing the entire issued share capital of the Company that amounts to ten million Euro (Euro 10,000,000.-).

The appearing company, acting as the sole shareholder of the Company, declaring to disregard the formal rules to hold a shareholders' meeting, such as convening, agenda and constitution of the committee and acknowledging being perfectly informed about the decisions to be taken.

After discussion, the appearing company records the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change, with immediate effect, the legal form of the Company in order to transform it from its current form of a "société anonyme" into a "société à responsabilité limitée".

*Second resolution*

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "AMO Holding 17 S.à r.l".

*Third resolution*

The sole shareholder decides to approve the conversion of the existing one hundred (100) shares (actions) of the Company with a par value of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) each into one hundred (100) new shares (parts sociales) of the Company with a par value of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) each.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder decides to fully restate the articles of association of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 1.** There exists among the subscriber and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") by the name of "AMO Holding 17 S.à r.l." (the "Company").

**Art. 2.** The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii)

the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at ten million euro (EUR 10.000.000.-), represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) per share.

**Art. 6.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of its shareholders in accordance with article 13 of these articles of association.

**Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act").

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of its shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The general shareholders meeting or the single manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail, telegram or telefax another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 12.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 13.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 14.** The Company's year starts on 1 January and ends on 31 December of the same year.

**Art. 15.** Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 17.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association."

#### *Fifth resolution*

The sole shareholder decides to suppress the designation of the par value of the shares.

#### *Sixth resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) so as to raise it from its current amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) up to twenty million Euro (EUR 20,000,000.-), through the issue of one hundred (100) shares with no par value.

The new shares are to be subscribed by "AM Global Holding Bis", prenamed, paid up by a contribution in cash of a total amount of thirty-eight million Euro (EUR 38,000,000.-).

The amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) will be allocated to the share capital and the amount of twenty-eight million Euro (EUR 28,000,000.-) will be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Seventh resolution*

As a consequence of such capital increase, article 5 of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

**Art. 5.** "The Company's subscribed share capital is fixed at twenty million Euro (EUR 20,000,000.-) represented by two hundred (200) shares without par value and fully paid up."

*Eighth resolution*

The sole shareholder decides to accept the resignation of the current directors of the Company and to give them discharge for the exercise of their mandate.

The sole shareholder decides to accept the resignation of the current statutory auditor.

The sole shareholder decides to appoint, for an unlimited period, the following persons as managers of the Company:

- 1) Mr. Tomas FILINGER, with professional address at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.
- 2) Mr. Egbert JANSEN, with professional address at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.
- 3) Mr. Christian QUINCKE, with professional address at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.
- 4) Mrs. Hilde VAN GREMBERGEN, with professional address at 66 boulevard de l'Impératrice, B-1000 Bruxelles.

The sole shareholder decides to appoint, for a period of two (2) years Mrs. Marie-Claude PROULX, with professional address at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, as statutory auditor.

*Ninth resolution*

Following the Company's change of legal form, the Company's shares will be held as follows:

- AM Global Holding Bis two hundred (200) shares Total: two hundred shares.

*Costs and Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at six thousand five hundred Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

le seul et unique actionnaire de la société anonyme «AMO Holding 17 S.A.», ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B135801, ci-après dénommée la «Société», constituée suivant acte notarié en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 485 du 26 février 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1149 du 15 mai 2013,

à savoir:

«AM Global Holding Bis», société à responsabilité limitée avec siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103018, représentée aux fins des présentes par Madame Ana Paula DA SILVA, Paralegal, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 mai 2013,

laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

détenant le total de cent (100) actions sur les cent (100) actions émises représentant l'intégralité du capital social de dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-).

La société comparante, agissant en sa qualité de seul et unique actionnaire de la Société convient de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Après discussion, elle prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de changer, avec effet immédiat, la forme juridique de la Société et de la transformer de sa forme actuelle de «société anonyme» en «société à responsabilité limitée».

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «AMO Holding 17 S.à r.l.».

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'approuver la conversion des cent (100) actions existantes de la Société ayant une valeur nominale de cent mille euros (EUR 100.000.-) chacune en cent (100) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent mille euros (EUR 100.000.-) chacune.

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «AMO Holding 17 S.à r.l.» (ci-après, la «Société»).

**Art. 2.** La Société a pour objets sociaux (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), il est représenté par cent (100) parts sociales de cent mille euros (EUR 100.000,-) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Le copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée générale des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 12.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.



**Art. 16.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.»

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des parts sociales.

#### *Sixième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-) afin de le porter de son montant actuel de dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-) à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000.-) par l'émission de cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites par «AM Global Holding Bis», prénommée, et payée par un apport en numéraire pour un montant total de trente-huit millions d'euros (EUR 38.000.000.-).

Le montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-) sera entièrement alloué au capital social souscrit et le montant de vingt-huit millions d'euros (EUR 28.000.000.-) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Septième résolution*

Suite à l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** «Le capital social est fixé à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000.-); il est représenté par deux cents (200) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

#### *Huitième résolution*

L'associé unique décide d'accepter les démissions des administrateurs actuels de la Société et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat.

L'associé unique décide d'accepter la démission du commissaire actuel.

L'associé unique décide de nommer, pour une durée illimitée, les personnes suivante en tant que gérants de la Société:

- 1) Monsieur Tomas FILINGER, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg
- 2) Monsieur Egbert JANSEN, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg
- 3) Monsieur Christian QUINCKE, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg
- 4) Madame Hilde VAN GREMBERGEN, avec adresse professionnelle au 66 boulevard de l'Impératrice, B-1000 Bruxelles.

L'associé unique décide de nommer, pour une durée de deux (2) ans, Madame Marie-Claude PROULX, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en tant que commissaire.

#### *Neuvième résolution*

Suite au changement de la forme juridique de la Société, les parts sociales de la Société seront réparties comme suit:

- AM Global Holding Bis deux cents (200) parts sociales Total: deux cents parts sociales.

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement à six mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. DA SILVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2013. Relation: EAC/2013/6987. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013072440/368.

(130089747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**AMO Holding 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. AMO Holding 18 S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.828.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013072441/11.

(130089977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

---

**AMO Holding 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. AMO Holding 18 S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.828.

---

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of the month of May.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the société anonyme "AMO Holding 18 S.A.", having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B135828 (hereinafter the "Company") and incorporated pursuant to a notarial deed on January 18, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 497 of February 27, 2008. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of February 22, 2013, which deed has been published in the Mémorial C, Register of Companies and Associations on May 14, 2013, number 1134,

namely:

"AM Global Holding Bis", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B103018, here represented by Mrs Ana Paula DA SILVA, Paralegal, professionally residing at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 29 May 2013,

said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing company and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration,

holding the total of one hundred (100) shares out of the hundred (100) shares issued, representing the entire issued share capital of the Company that amounts to ten million Euro (Euro 10,000,000.-).

The appearing company, acting as the sole shareholder of the Company, declaring to disregard the formal rules to hold a shareholders' meeting, such as convening, agenda and constitution of the committee and acknowledging being perfectly informed about the decisions to be taken.

After discussion, the appearing company records the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change, with immediate effect, the legal form of the Company in order to transform it from its current form of a "société anonyme" into a "société à responsabilité limitée".

*Second resolution*

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "AMO Holding 18 S.à r.l.".

*Third resolution*

The sole shareholder decides to approve the conversion of the existing one hundred (100) shares (actions) of the Company with a par value of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) each into one hundred (100) new shares (parts sociales) of the Company with a par value of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) each.



*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder decides to fully restate the articles of association of the Company, so as to read as follows:

**Art. 1.** There exists among the subscriber and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") by the name of "AMO Holding 18 S.à r.l." (the "Company").

**Art. 2.** The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at ten million euro (EUR 10.000.000.-), represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred thousand euro (EUR 100.000.-) per share.

**Art. 6.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of its shareholders in accordance with article 13 of these articles of association.

**Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act").

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of its shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The general shareholders meeting or the single manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail, telegram or telefax another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 12.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 13.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 14.** The Company's year starts on 1 January and ends on 31 December of the same year.

**Art. 15.** Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 17.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association."

#### *Fifth resolution*

The sole shareholder decides to suppress the designation of the par value of the shares.

#### *Sixth resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) so as to raise it from its current amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) up to twenty million Euro (EUR 20,000,000.-), through the issue of one hundred (100) shares with no par value.

The new shares are to be subscribed by "AM Global Holding Bis", prenamed, paid up by a contribution in cash of a total amount of three hundred ninety-seven million Euro (EUR 397,000,000.-).

The amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) will be allocated to the share capital and the amount of three hundred eighty-seven million Euro (EUR 387,000,000.-) will be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

#### *Seventh resolution*

As a consequence of such capital increase, article 5 of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

**Art. 5.** "The Company's subscribed share capital is fixed at twenty million Euro (EUR 20,000,000.-) represented by two hundred (200) shares without par value and fully paid up."

#### *Eighth resolution*

The sole shareholder decides to accept the resignation of the current directors of the Company and to give them discharge for the exercise of their mandate.

The sole shareholder decides to accept the resignation of the current statutory auditor.

The sole shareholder decides to appoint, for an unlimited period, the following persons as managers of the Company:

- 1) Mr. Tomas FILINGER, with professional address at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg
- 2) Mr. Egbert JANSEN, with professional address at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg
- 3) Mr. Frédéric LANG, with professional address at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg
- 4) Mrs. Hilde VAN GREMBERGEN, with professional address at 66 boulevard de l'Impératrice, B-1000 Bruxelles.

The sole shareholder decides to appoint, for a period of two (2) years, Mrs. Marie-Claude PROULX, with professional address at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, as statutory auditor.

#### *Ninth resolution*

Following the Company's change of legal form, the Company's shares will be held as follows:

- AM Global Holding Bis two hundred (200) shares Total: two hundred shares.

#### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at six thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A comparu:**

le seul et unique actionnaire de la société anonyme «AMO Holding 18 S.A.», ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B135828, ci-après dénommée la «Société», constituée suivant acte notarié en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 497 du 27 février 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1134 du 14 mai 2013,

à savoir:

«AM Global Holding Bis», société à responsabilité limitée avec siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103018, représentée aux fins des présentes par Madame Ana Paula DA SILVA, Paralegal, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 mai 2013, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

détenant le total de cent (100) actions sur les cent (100) actions émises représentant l'intégralité du capital social de dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-).

La société comparante, agissant en sa qualité de seul et unique actionnaire de la Société convient de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Après discussion, elle prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de changer, avec effet immédiat, la forme juridique de la Société et de la transformer de sa forme actuelle de «société anonyme» en «société à responsabilité limitée».

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «AMO Holding 18 S.à r.l.».

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'approuver la conversion des cent (100) actions existantes de la Société ayant une valeur nominale de cent mille euros (EUR 100.000.-) chacune en cent (100) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent mille euros (EUR 100.000.-) chacune.

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «AMO Holding 18 S.à r.l.» (ci-après, la «Société»).

**Art. 2.** La Société a pour objets sociaux (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-), il est représenté par cent (100) parts sociales de cent mille euros (EUR 100.000.-) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée générale des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 12.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.»

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des parts sociales.

#### *Sixième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-) afin de le porter de son montant actuel de dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-) à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000.-) par l'émission de cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites par «AM Global Holding Bis», prénommée, et payée par un apport en numéraire pour un montant total de trois cent quatre-vingt-dix-sept millions d'euros (EUR 397.000.000.-).

Le montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-) sera entièrement alloué au capital social souscrit et le montant de trois cent quatre-vingt-sept millions d'euros (EUR 387.000.000.-) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Septième résolution*

Suite à l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** «Le capital social est fixé à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000.-); il est représenté par deux cents (200) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

#### *Huitième résolution*

L'associé unique décide d'accepter les démissions des administrateurs actuels de la Société et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat.

L'associé unique décide d'accepter la démission du commissaire actuel.

L'associé unique décide de nommer, pour une durée illimitée, les personnes suivante en tant que gérants de la Société:

- 1) Monsieur Tomas FILINGER, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.
- 2) Monsieur Egbert JANSEN, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.
- 3) Monsieur Frédéric LANG, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg
- 4) Madame Hilde VAN GREMBERGEN, avec adresse professionnelle au 66 boulevard de l'Impératrice, B-1000 Bruxelles.

L'associé unique décide de nommer, pour une durée de deux (2) ans, Madame Marie-Claude PROULX, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en tant que commissaire.

#### *Neuvième résolution*

Suite au changement de la forme juridique de la Société, les parts sociales de la Société seront réparties comme suit:

- AM Global Holding Bis deux cents (200) parts sociales

Total: deux cents parts sociales.

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement à six mille cinq cents euros.



Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A.P. DA SILVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2013. Relation: EAC/2013/6986. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013072442/368.

(130089512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

**HAProxy S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Kolya Finance S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 167.367.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of May,  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared

for an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Kolya Finance S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"), having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 167 367, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 23 January 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1000 of 18 April 2012,

REFLECTED NETWORKS, a company existing and organised under the laws of the United States of America, having its registered office at 1220 N. Market Street, Suite 806 Wilmington, Delaware 19801, USA, registered with the Delaware Corporate Register under number 4700928 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Natasha Hartrup, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given on May 21, 2013.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned Notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds 100% of the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is as follows:

I. Waiver of the convening notices.

2. Change of the name of the Company to HAProxy S.à r. l. and consequential amendment to article 1 of the articles of association of the Company (the "Articles of Association") so that it reads as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "HAProxy S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

3. Amendment to the corporate object clause of the Company so that it reads as follows:

" **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may own, develop and manage a portfolio of intellectual property rights, as well as to acquire, develop and dispose of copyrights, patents, trademarks and any other intellectual property rights, and manage those rights by sale, assignment, exchange and any other means. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object."

4. Amendment to article 7 of the Articles of Association, so that it reads as follows:

**" Art. 7. Board of Managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

7.3. The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the Class A Managers) or class B Managers (the Class B Managers).

7.4. The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company."

5. Amendment to article 9.5 of the Articles of Association, so that it reads as follows:

**" Art. 9.5.** The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, with at least one Class A Manager and one Class B Manager present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting."

6. Amendment to article 10.1 of the Articles of Association, so that it reads as follows:

**" Art. 10.1.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager."

7. Consequential changes to the composition of the board of managers of the Company, with the nomination of:

- (a) Michael Paulette as Class A Manager;
- (b) Patrick Moinet as Class B Manager; and
- (c) Benoit Bauduin as Class B Manager.

8. Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder waives the convening notice and confirms that it considers itself as duly convened. The Sole Shareholder declares that it has perfect knowledge of the agenda which has been provided to it (together with all relevant information) in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to HAProxy S.à r.l. and to approve the consequential amendment to article 1 of the Articles of Association so that it reads henceforth as set out below:

**" Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "HAProxy S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."



*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend to the corporate object clause of the Company so that it reads henceforth as set out below:

**" Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may own, develop and manage a portfolio of intellectual property rights, as well as to acquire, develop and dispose of copyrights, patents, trademarks and any other intellectual property rights, and manage those rights by sale, assignment, exchange and any other means. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 7 of the Articles of Association, so that it reads henceforth as set out below:

**" Art. 7. Board of Managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

7.3. The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the Class A Managers) or class B Managers (the Class B Managers).

7.4. The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 9.5 of the Articles of Association, so that it reads henceforth as set out below:

**" Art. 9.5.** The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, with at least one Class A Manager and one Class B Manager present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting."

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 10.1 of the Articles of Association, so that it reads henceforth as set out below:

**" Art. 10.1.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager."

### Seventh resolution

Following the changes to article 7 of the Articles of Association, the Sole Shareholder resolves to change the composition of the board of managers of the Company and hereby appoints:

(a) Michael Paulette, born on 21 December 1977, with professional address at 395 Totten Pond Road, Waltham MA 02451, USA, as Class A Manager;

(b) Patrick Moinet, born on 6 July 1975 in Bastogne (Belgium), having his professional address at 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg as Class B Manager; and

(c) Benoît Bauduin, born on 31 March 1976 in Messancy (Belgium), having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, as Class B Manager.

### Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the Notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu

pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique (Assemblée) de Kolya Finance, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167 367, constituée suivant acte notarié de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1000 du 18 avril 2012,

REGISTERED NETWORKS, un société établie selon les lois des Etats Unis, ayant son siège social à 1220 N. Market Street, Suite 806 Wilmington, Delaware 19801, Etats Unis, enregistré sous le numéro 4700928 Associé Unique)),

ici représentée par Natasha Hartrup, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mai 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera également annexée au présent acte afin d'être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté selon les modalités susmentionnées, a requis le Notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de la société est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Changement du nom de la Société en HAProxy S.à r.l. et modification en conséquence de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société (les «Statuts») afin d'y refléter ce changement de nom, comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "HAProxy S.à r.l." (ci-après la Société), régie par les lois du Luxembourg, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").»

3. Modification de l'article 3 des Statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre

effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra détenir, développer et gérer un portefeuille de droits de propriété intellectuelle, ainsi que d'acquérir, de développer et disposer des droits d'auteur, brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle, et de gérer ces droits par voie de vente, de cession, d'échange et tout autre moyens. La Société peut octroyer des licences sur des droits de propriété intellectuelle.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.»

4. Modification de l'article 7 des Statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

7.3. Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) ou Gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B).

7.4. Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.»

5. Modification de l'article 9.5 des Statuts de la Société, comme suit:

« **9.5.** Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés avec au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.»

6. Modification de l'article 10.1 des Statuts de la Société, comme suit:

« **10.1.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.»

7. Modifications en conséquence de la composition du conseil de gérance de la Société, avec la nomination de:

- (a) Michael Paulette en tant que Gérant de Catégorie A;
- (b) Patrick Moinet en tant que Gérant de Catégorie B, et
- (c) Benoit Bauduin en tant que Gérant de Catégorie B. 8. Divers.

III. Que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique renonce aux formalités de convocation et confirme qu'il considère avoir été lui-même effectivement convoqué. L'Associé Unique déclare avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance, ensemble avec toute autre information utile.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en HAProxy S.à r.l. et de modifier l'article 1 des Statuts afin d'y refléter ce changement de nom, comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «HAProxy S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).»

### Troisième résolution

L' Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra détenir, développer et gérer un portefeuille de droits de propriété intellectuelle, ainsi que d'acquérir, de développer et disposer des droits d'auteur, brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle, et de gérer ces droits par voie de vente, de cession, d'échange et tout autre moyens. La Société peut octroyer des licences sur des droits de propriété intellectuelle.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.»

### Quatrième résolution

L' Associé Unique décide de modifier l'article 7 des Statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.2 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

7.3. Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) ou Gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B).

7.4. Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.»

### Cinquième résolution

L' Associé Unique décide de modifier l'article 9.5 des Statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 9.5.** Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés avec au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.»

### Sixième résolution

L' Associé Unique décide de modifier l'article 10.1 des Statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 10.1.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.»

### Septième résolution

Suite aux modifications de l'article 7 des Statuts, l'Associé Unique décide de changer la composition du conseil de gérance de la Société et nomme par la présente:

(a) Michael Paulette, né le 21 décembre 1977, ayant son adresse professionnelle au 395 Totten Pond Road, Waltham MA 02451, USA, en tant que Gérant de Catégorie A;

(b) Patrick Moinet, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B, et

(c) Benoit Bauduin, né le 1 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B.

### Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.200.-.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le Notaire l'original du présent acte.

Signé: N. HARTRUP et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mai 2013. Relation: LAC/2013/23681. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013072811/339.

(130089948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

### Immobelge, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss.

R.C.S. Luxembourg B 177.623.

### STATUTS

L'an deux mille treize, le dix mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

#### A COMPARU:

«SCHLEIVENHAFF, s. à r.l.», société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-4940 Bascharage, Z.A.E. Robert Steichen, 4, rue Laangwiss, inscrite au R.C.S.L sous le numéro B 124.218,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 2 mai 2013,

laquelle procuration, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Immobelge» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les «Statuts»).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger

se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits de propriété intellectuelle.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses associés.

3.4. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

3.5. La Société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

3.6. D'une manière générale, la Société prendra toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits, toutes mesures de surveillance et de contrôle et pourra effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

5.2. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'accord donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après sa notification à la Société ou acceptation par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Gestion.**

7.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommé(s) par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat, les gérants ne sont pas nécessairement des associés.



#### **Art. 8. Pouvoirs du gérant.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du ou des gérants qui auront tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le(s) gérant(s).

**Art. 9. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, par les signatures individuelles de chaque gérant. Le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la Société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 11. Pouvoirs et Droits de vote.**

11.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

11.2. Chaque associé a le droit de recevoir une convocation et de participer à toutes les assemblées d'associés de la Société et possède une (1) voix pour chacune des parts sociales qu'il détient pour chacune de ces assemblées.

11.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

#### **Art. 12. Forme - Quorum - Majorité.**

12.1. Les décisions collectives ne sont valablement prises (sous réserve de l'article 12.2) que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

12.2. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 13. Exercice social.**

13.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

13.2. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

13.3. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par la gérance de la Société,
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale,
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois après la date à laquelle a été arrêté cet état comptable,
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés,
- (v) si les dividendes intérimaires versés sont supérieures aux bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'(les) associé(s) sera(ont) tenu(s) de reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémuné-



ration. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé (des associés) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VI. Disposition générale

16. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

Les parts sociales de la Société ont été souscrites par l'associée unique, la société «SCHLEIVENHAFF, s.à r.l.», préqualifiée.

Les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve en a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ont été accomplies.

### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000.-).

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

L'associée unique ci-dessus préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée, chacun d'eux avec pouvoir de signature individuelle:

- Monsieur Marc SALES, employé privé, né à Luxembourg le 7 janvier 1965, demeurant à L-4941 Bascharage, 60, rue des Prés;

- Monsieur Jos SALES, employé privé, né à Luxembourg le 30 novembre 1967, demeurant à L-4953 Hautcharage, 16, Cité Bommelscheuer.

2. Le siège de la société est établi à L-4940 Bascharage, Z.A.E. Robert Steichen, 4, rue Laangwiss.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER. A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 mai 2013. Relation: CAP/2013/1721. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 23 mai 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013072371/178.

(130088612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2013.

### **Gedrosia Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 102.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEDROSIA HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013072712/10.

(130090004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.